



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 Juillet 2022
CO 511 DE

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), PETIGNY Loïc, BRIOT GAIDOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, MARTI François, DECOTE Yves, MAIRE Serge, JACQUOT BOISSON Marylène, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis (arrivée à 20h22), MASSON Laurent (arrivée à 20h22), BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, MORIN Françoise, LETONDOR Jean Luc, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLAND Aurélien, CATHENOZ Catherine, REYNAYD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, POIROT Bruno, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, BOHEME Catherine, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .55

Votants : ..69

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LECOQ Yves à POULET Gilles, PINGAT Martine à MARTI François, MARCELIN Antoine à LETONDOR Jean Luc, VILLALONGA Patrice à GAILLARD Jean François, GAVAT William à MOREL Denis, GROS Roger à DROGREY Pascal, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, PERRARD Florent à FEVRE Michel, JOURD'HUI André à BONNET Dominique, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, PROS JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, MONTONVECCHIO Patrick à CETRE Jean François, FLEURY Michele à CETRE Michel, YANARDAG Mikaël à DEPIERRE Valérie

Pouvoirs transmis à des Suppléants : BERTHELIER Roland à JACQUOT BOISSON Marylène, LEGLISE Pascal à QUATREPOINT Eric, GAHIER Dominique à MORIN Françoise, TRONCHET Guy à POIROT Bruno

Étaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, TONNAIRE Sandrine, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, PERRARD Laurent, DUQUET Jean Pierre, DOS SANTOS Laëtitia, BUYS Nelly, LEROY Pierre, SOUDAGNE Marie Madeleine, BERNARD René, SUSSOT Florence, PASTEUR Cyrille,

Étaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, PAQUIEZ Valérie, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, GAVAT Aain, BENETRUY Sylvain, MARTINS Serge, RIGOLET Serge, DORBON Henri, WESTERVELS Dinand,

Secrétaire de séance : PETIGNY Loïc

Convocation faite le : 29 Juin 2022

Objet : Attribution du marché ALSH Salins les Bains

Vu le besoin d'assurer une continuité de service de loisirs sans hébergement sur Salins les Bains pour une durée d'exécution des prestations se déroulant du 01/09/2022 au 31/12/24 avant d'étudier la possibilité de reprendre en régie ce site au même titre que les autres ALSH communautaires en janvier 2025, il a été lancé un marché public de prestation de services « organisation et gestion de l'Accueil de loisirs Sans Hébergement de Salins les Bains ».

Le marché comportait 2 lots distincts :

-Lot 1 : Le PERISCOLAIRE

- Accueil périscolaire des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires communales (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
7h30-8h30 : école Olivet/Chantemerle
11h30-12h15 : encadrement des enfants ne fréquentant pas les restaurant scolaire
11h30-13h30 : encadrement des enfants fréquentant le restaurant scolaire
16h30-18h30

Option 1 : proposer des prestations liées aux domaines : artistique, culturel, sportif et bien être, d'une durée correspondant à une période inter-vacances.

- Gestion de la restauration scolaire : inscriptions, facturation et encaissement des repas.
- Regroupement Pédagogique Intercommunal de Marnoz, Aiglepierre, Pretin : les enfants sont pris en charge sur le service de repas de 12h à 13h.

Affiché le 7 juillet 2022

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 7 juillet 2022

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 Juillet 2022
CO 511 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Attribution du marché ALSH Salins les Bains

-Lot 2 : EXTRASCOLAIRE :

- Accueil extrascolaire des enfants de 3 ans à 11 ans
- Option 2 : pendant les périodes de vacances scolaires, organiser 2 séjours de vacances d'une durée moyenne de 4 à 6 jours et pouvant toucher 12 à 20 jeunes par séjour.
- Option 3 : proposer des prestations liées à la sensibilisation aux métiers en privilégiant les visites sur site.

Vu que la CC APS a réceptionné une seule offre de Léo Lagrange, il est proposé de retenir cette offre aux conditions suivantes :

- Pour les lots 1 et 2 : Participation totale de la CC APS 514 525 € TTC
- Pour l'option 1 : Participation totale de la CC APS 2 558 € TTC
- Pour l'option 2 : Participation totale de la CC APS 2582 € TTC

Dans l'offre proposée par Léo Lagrange, le Bonus CTG (Convention Globale Territoriale) n'est pas renseigné faute d'information de la CAF. Un avenant sera proposé à la CCAPS selon les modalités du versement du Bonus CTG.

Pour rappel dans le dernier marché, le Bonus était réceptionné par Léo Lagrange et déduit du règlement total pour la CCAPS.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'offre de Léo Lagrange pour un total à charge de 519 665 € TTC pour la période de 01/09/2022 au 31/12/24 ;

AUTORISE le Président à signer tout acte afférent à ce marché y compris l'avenant.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

